NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 N° 1 1928

La piété juive moderne (2)

Joseph BONSIRVEN

p. 413 - 429

https://www.nrt.be/fr/articles/la-piete-juive-moderne-2-3266

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

La piété juive moderne

(Suite.)

Pratiques de Purification.

« Soyez saints, comme moi-même je suis saint » dit le Seigneur. La sainteté divine est conçue matériellement comme une séparation, comme l'exemption de toute impureté. Suivant le modèle divin, l'Israélite s'interdira le contact de tous les objets, ou tous les actes, que la Torah déclare impurs ; et, si, par nécessité ou par accident, il a contracté une impureté, il n'osera aborder son Dieu dans la prière qu'après avoir accompli les rites de purification.

Dans cet ordre, il faut ranger en première ligne les lois ali-

mentaires. Nous lisons dans le catéchisme Debré p. 67, sq. :

« Le Judaïsme, pour veiller sur la santé de notre corps et la pureté de notre âme, nous défend les aliments suivants :

1° La chair de tous les quadrupèdes et de toutes les volailles carnassiers et celle de quelques quadrupèdes herbivores qui n'ont pas les sabots fendus et ne ruminent pas;

2° La chair des quadrupèdes et des volailles morts d'une mort naturelle, ou morts par suite d'une blessure, ou tués contrairement aux prescriptions religieuses;

3° La chair des quadrupèdes et des volailles auxquels on découvre, après les avoir tués, une maladie qui aurait pu être mortelle;

4° La chair des animaux et des petits êtres qui se nourrissent d'immondices;

5° La chair des animaux vivant dans l'eau et n'ayant pas à la fois des écailles et des nageoires;

6° Le sang et le suif. »

Pour se conformer aux paragraphes 2° et 3°, les communautés entretiennent un ministre spécial, le sacrificateur (chohet), qui immolera tous les animaux, grands et petits, à l'abattoir et dans les familles suivant tous les rites minutieux de la *chehita* (immolation rituelle) et saura reconnaître dans leurs poumons ou leurs entrailles les tares qui les rendent impropres à la consommation. Les comestibles propres à la consommation suivant toutes les prescriptions de la loi, sont dits *cacher;* les viandes à rejeter sont appelées *terefa* (charogne).

Enfin, pour se conformer au précepte : « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère » (*Exode*, XXIII, 19), les docteurs, raffinant sur la loi, prohibent tout mélange de viande et de lait; on se demande même si l'on peut placer sur la table, à la fois ou successivement, des viandes et du fromage. De toute façon ces prescriptions obligent les ménagères à se pourvoir et à user de deux séries de batterie de cuisine et d'ustensiles, l'une servant aux laitages et l'autre aux viandes.

Pourquoi ces interdictions et comment les Israélites les reçoivent-ils? Les rationalistes, qui se piquent de démontrer les fondements rationnels et l'utilité pratique de tous les commandements, voient en ceux-ci, soit une invitation et une sorte d'entraînement à maîtriser toutes les passions charnelles (Maïmonide, *Guide*, III, 25), soit de simples précautions et mesures d'hygiène avec ou sans retentissement sur le moral : ainsi Albo (*Iqqarim*, III, 15) assure que les animaux défendus sont ceux qui engendrent dans l'âme l'abattement et la mélancolie; certains attribuent à ces observances la longévité supérieure des Juifs et leur immunité à l'égard de quelques maladies. Mais les croyants ne reconnaissent à ces mesures qu'un motif religieux, celui qu'indique la Loi : « Tu ne mangeras aucune chose abominable » (*Deutéronome*, XIV, 3), et devient abominable tout ce que la parole divine déclare tel. Ces commandements ont donc pour fin de porter Israël à la sainteté par le moyen d'une obéissance aveugle à son Dieu; le Juif pieux ne dit pas : « je ne désire pas manger de porc; non! Je le désire, mais je veux réprimer mon désir à cause de mon Père qui est dans les cieux ». On remarque aussi que la fidélité à ces lois contribue à inculquer et maintenir la pensée qu'Israël est un peuple consacré, qu'il doit se garder saint et séparé des autres nations : et ainsi la Torah lui impose un ascétisme, autrement lourd que l'ascétisme chrétien, qu'il repousse si résolument.

D'ailleurs, c'est uniquement la conscience et la poursuite de cette fin religieuse et nationale, qui peut communiquer la volonté et la force nécessaires pour supporter la contrainte continuelle de tous ces interdits. Aussi bien, les libéraux en réclament-ils l'abolition, comme des restes d'un exclusivisme suranné et déplacé; les conservateurs, au contraire, même ralliés à bien des idées modernes, attachent une grande importance à ces prescriptions alimentaires; ils estiment que de leur maintien dépend la conservation du Judaïsme : à une

communauté, un sacrificateur, qui permettra de manger « cacher », est aussi nécessaire qu'un ministre officiant ou un rabbin, qui assureront les offices et les prédications à la synagogue.

En outre de ces prohibitions alimentaires, la Torah contient diverses prescriptions sur la pureté : certaines fonctions et certains accidents corporels, le contact des lépreux, des cadavres et des bêtes immondes entraînaient une impureté légale, dont on devait se purifier par des bains et des sacrifices (*Lévitique*, XII-XV). Hommes et femmes souillés devaient être bannis du camp, afin de ne pas le contaminer (*Nombres*, X, 2, 3). La Michna consacre à la matière toute une section, la dernière; les discussions, sentences et histoires sur ce sujet, rapportées dans les Talmuds, montrent que cette législation si tracassière est restée en usage pendant des siècles, tout ou moins dans les communautés de Palestine. Par la suite les docteurs ont reconnu que ces observances étaient devenues trop onéreuses et donc inapplicables dans les temps et les pays de dispersion (*Khozari*, III, 49). Cependant les codes les plus répandus présentent des livres entiers sur les purifications et plusieurs sont encore observées.

Ainsi les livres d'instruction religieuse, en usage au moins en Europe centrale, détaillent, en plusieurs chapitres, les obligations auxquelles sont soumises les femmes, à chaque mois et au temps de leurs couches. Il serait fort délicat de tout rapporter; voici quelques points suffisamment suggestifs :

« Aussitôt qu'une femme s'aperçoit qu'elle a ses mois, elle est obligée d'en avertir son mary, qui s'en éloigne et ne la touche plus... Quand ce mal est arresté au bout de cinq jours, alors la femme change de linge, met des draps blancs au lit et, sept jours après qu'elle est nette, elle se rogne les ongles et les nettoye fort. Ensuite elle se lave et se peigne et de là va au bain, qui doit estre fait exprès d'eau courante ou de pluye,

qui n'ait point esté apportée par aucun homme. Aucune partie de son corps ne doit estre exemptée de toucher à l'eau ; jusques-là, que, si elle avoit une bague au doigt et que l'eau ne pût passer entre deux, le bain seroit inutile et il faudroit oster l'anneau et se baigner une seconde fois. Lors donc qu'une femme prend ce bain-là, il y en a une autre qui observe si elle est bien couverte d'eau... » (1)

Les hommes ne sont pas astreints à des mesures de purification aussi minutieuses ; cependant les plus pieux se purifient encore de certaines souillures (*Orah haim*, 88) ; certaines communautés entretiennent encore des piscines rituelles ; et l'existence de pareils bassins à côté de bien des synagogues, plus ou moins anciennes, atteste que ces usages étaient naguère encore plus répandus. Et à tous les Israélites, il est conseillé de se baigner avant le sabbat, — c'est là une *miçvah*, (bonne action, commandement) et il est prescrit de « se laver souvent les mains, en particulier après l'accomplissement de toute fonction animale et après tout attouchement d'une partie du corps, et principalement le matin au lever et avant les repas ». Les rites précis, qu'on doit suivre et les bénédictions, qui les accompagnent, indiquent qu'il y a là plus que de simples mesures de propreté. Voici, par exemple, comment on doit procéder avant les repas : on prend de l'eau pure et qui n'a servi à aucun autre usage ; on ne doit pas y plonger les mains, mais la verser avec un récipient, qui doit être, lui-même, de la contenance d'un œuf et demi de poule et exempt de toute fissure, par où pourraient s'infiltrer les impuretés des humidités extérieures. Il faut verser l'eau avec la main et, si on se lave à un robinet, il faut avoir soin de l'ouvrir et de le refermer pour chaque main. Qu'on

(1) Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs*, traduites de l'italien par le sieur de Simonville (R. Simon), Paris, 1710, p. 132, sq. ; il ne fait que suivre *Yore Dea*, 198, qui contient 48 prescriptions, voir aussi 199, 183, sqq.

veille à éloigner tout corps étranger, qui empêcherait le contact immédiat de l'eau et de la peau, et à affusionner abondamment chaque main jusqu'au poignet, à les frotter l'une contre l'autre, puis, à les essuyer très soigneusement. Avant de les essuyer, on dit la bénédiction : « Béni sois-tu, Seigneur... qui nous as ordonné le lavage des mains ». Enfin qu'on se garde de jeter à terre l'eau dont on s'est lavé : chose immonde, elle souillerait le sol et on ne pourrait pas passer dessus (1). Comme cette description justifie la remarque de saint Marc (VII, 3, 4) sur les ablutions des Juifs, intenses et scrupuleuses !

Ces minuties s'expliquent par la foi en l'efficacité de ces pratiques ; on répète la sentence de R. Pinhas ben Jaïr (fin du IIe siècle) : « L'attention à garder la propreté produit la pureté et celle-ci produit la sainteté et finit par conduire à la perfection de la piété et au Saint-Esprit » (*Sota*, IX, 15).

Conduire au Saint-Esprit, à une vie intérieure et toute spirituelle ? Mais toutes ces pratiques ne seraient-elles pas, au contraire, très propres à induire les âmes à concevoir la religion comme une somme de formules et de gestes, assez compliqués, mais par eux seuls efficaces et produisant la sainteté ? Une attitude extérieure et surtout corporelle bien plus qu'une disposition de l'esprit ? La masse des Juifs pratiquants ne sera-t-elle pas tentée de comprendre la pureté uniquement comme un état physique, suivant les conditions fixées par la Loi ?

Evidemment le danger est tout proche de s'absorber dans la lettre et de négliger l'esprit ; il serait téméraire d'avancer que personne n'y ait succombé. Pour échapper à cette irrémédiable corruption de toute véritable religion, l'antidote était nécessaire d'une habituelle et profonde vie intérieure :

(1) STERN, *Die Vorschriften der Thora*, p. 239, sq. ; méthode simplifiée si on compare avec les infinies prescriptions du *Chulkan aruk : Orah haim*, 4, et surtout 158-165 (en tout 121 prescriptions).

combien en ont pris les moyens? Quoi qu'il en soit, bon nombre d'âmes intensément religieuses, vivant leurs croyances, exprimant et recueillant de leurs innombrables prières la sève féconde, n'ont pas de peine à en vivifier les moindres observances et, partant, à puiser dans le plus insignifiant et le plus matériel des rites, un riche aliment pour leur foi, leur amour et leur union à Dieu. De tous les temps et sous tous les cieux, on rencontre de ces âmes intérieures, qui mettent au premier plan, comme le vieil Bèhai ibn Pahouda, les « devoirs du cœur », infiniment supérieurs aux devoirs des membres, et que ni les accoutrements rituels, ni la préoccupation des mets impurs, ni la multiplicité des purifications n'entravent dans leur continuel cheminement vers leur Père des cieux; si, selon le geste traditionnel, ils aiment à enfouir leur visage dans leur Talet, c'est réellement pour se recueillir et tout entiers se plonger en Dieu.

Il faut convenir par ailleurs que toutes ces prescriptions condamnent le peuple juif à être un peuple séparé, exclusif. Et comment les garder quand il vit au milieu de nations, ne partageant ni sa religion ni ses mœurs ? On comprend donc que beaucoup de ces observances soient tombées en désuétude et que les quelques-unes, encore maintenues, ne soient guère suivies par les Israélites assimilés et mêlés à la vie mondaine : le moyen de manger « cacher » et de dîner en ville chez un chrétien ou un coreligionnaire non pratiquant?

Et pourtant la conservation du Judaïsme est liée à la continuation de ces mœurs particulières, qui ont contribué à former sa mentalité, à constituer et défendre la race. Que faire ?

Deux alternatives possibles. Ou se fondre dans la masse : mais c'est voir peu à peu s'amenuiser et s'étioler son Judaïsme. Ou se séparer et former un clan distinct, un nouveau ghetto : mais c'est ranimer l'antisémitisme. Néanmoins, le Juif, ou fervent, ou simplement ambitieux de conserver la

conscience et l'intégrité de la nation élue, sent bien qu'il est tenu, en une certaine mesure, de mener une vie à part. Il s'y efforcera en se renfermant le plus possible dans le sanctuaire fermé de la famille, où il pourra, sans contrainte ni restriction, se retremper dans les observances traditionnelles.

La liturgie du foyer.

Les temps du Seigneur, jours consacrés et fêtes, ont leur écho au foyer; on peut même affirmer que c'est surtout dans la célébration domestique qu'ils prennent toute leur signification: il ne pouvait en être autrement à l'origine, quand les Israélites vivaient loin du Temple; et tous ces usages antiques, maintenus et développés, contribuent à faire de la maison un véritable sanctuaire. Le type de ces liturgies domestiques est fourni par le sabbat, d'abord en raison de sa récurrence plus fréquente et aussi parce que toutes les autres sont en partie conçues sur le même type.

Le sabbat.

« Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier... Tu ne feras aucun ouvrage... Car pendant six jours, le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le septième... Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Egypte, et que le Seigneur, ton Dieu, t'en a fait sortir d'une main forte et d'un bras étendu; c'est pourquoi le Seigneur, ton Dieu, t'a ordonné d'observer le jour du Sabbat .» (*Exode*, xx, 8-11; *Deutéronome*, v, 14, 15)

Voilà un commandement, souvent négligé par le vieil Israël, mais devenu maintenant comme le symbole et la défense de sa religion nationale; il tient à le garder afin de raviver le souvenir de son élection et le sentiment de son entière obéissance au bon plaisir de Dieu; il y voit aussi le signe de sa noblesse et de son indépendance: tous se sentent

libres et égaux dans le commun repos. Ses docteurs ont tellement raffiné sur les interdictions relatives au travail, qu'ils en ont fait un fardeau insupportable ; mais, pour reprendre les quatre mots de Maïmonide, si « observer » le sabbat pouvait paraître lourd, le « commémorer, l'honorer et s'en réjouir » rendent le faix, sinon léger, au moins aimable. Combien les vrais Juifs aiment à parler de la joie du sabbat et à répéter que rien n'est plus caractéristique de leur esprit, ne fait mieux saisir la douceur de leur vie de famille !

« Commémorer le sabbat », c'est d'abord la tâche de la maîtresse de maison ; pendant que les hommes, le vendredi soir, ouvrent la fête à la synagogue, elle allume la lampe du sabbat, lampe à huile et mèche de coton, tout en bénissant le Seigneur, qui nous a sanctifiés par ses commandements et nous a ordonnés d'allumer la lampe du sabbat. Puis elle met la table et y dispose, sous une serviette, deux pains, en souvenir de la double provision de manne que faisaient les ancêtres en ce jour.

Quand le père de famille arrive, les enfants lui demandent sa bénédiction, il les bénit et célèbre la femme forte, en redisant son éloge dans les Proverbes (XXXI, 10-31). Puis il procède au « Kiddouch », ou cérémonie de sanctification du sabbat : il emplit de vin une coupe et dit :

« En six jours furent terminés le ciel et la terre... et Dieu s'est reposé le septième... Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, roi du siècle, qui crées le fruit de la vigne. Béni sois-tu... qui fais sortir le pain de la terre. Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, roi du siècle, qui nous a sanctifiés par ses commandements et se complaît en nous ; et qui nous a donné, par amour et bon plaisir, le sabbat en partage ; en souvenir de l'œuvre de la création... »

Les convives, qui ont écouté debout cette bénédiction, boivent ensuite le vin de la coupe ; et le repas commence en ses formes ordinaires, mais plus friand et plus gai : c'est la joie et la glorification du sabbat, qui se traduit encore par la

suppression de tout jeûne, par le port de vêtements de fête, par des chants, des lectures pieuses et des récits édifiants, amusants aussi, touchant l'histoire nationale.

Dès le vendredi soir commence l'obligation d'observer le repos sabbatique ; il faut convenir que les rabbins ont terriblement renchéri sur les défenses bibliques ; ils en sont venus à interdire presque toute activité. Ils distinguent 39 genres de travaux prohibés : ce sont autant de chefs, dont on déduit, non sans subtilités, de nouvelles restrictions : défendu de moudre, donc aussi de limer : défendu de bâtir, donc aussi de cailler du lait, ce qui est réunir plusieurs parties en une seule ; défendu d'allumer du feu, même pour une cigarette ; et si l'on ne veut pas recourir à un étranger (le *chabbes goi*, le gentil du sabbat), on est condamné au froid et à l'obscurité ; défendu de porter n'importe quel fardeau, donc ni monnaie, ni trousseau de clefs, ni certains bijoux, à peine un mouchoir, et encore devrait-il être attaché comme une ceinture. On ne peut pas non plus monter en un véhicule, faire de la musique, écrire, causer d'affaires ; ni, dans sa promenade, aller plus d'un mille au-delà des faubourgs de la ville. Que de subterfuges ingénieux, imaginés et passés à l'état de lois, pour tourner ces interdits ! Par exemple de relier artificiellement plusieurs maisons entre elles : n'en faisant plus qu'une, on pourra transporter des fardeaux de l'une à l'autre. N'oublions pas cependant que, pour subvenir à toutes les nécessités de la vie, on peut « suspendre » le sabbat ; de même pour administrer la circoncision au huitième jour : « Le sabbat vous a été donné, disait R. Simon ben Menassiah (IIe siècle), et non vous au sabbat » (*Mekilta*, 109 b).

Ainsi la journée passe, un peu morne et contraignante pour ceux qui la subissent sans foi ni amour ; pour les autres, les croyants et les fervents, la conscience d'honorer Dieu, la participation aux offices plus nombreux et plus longs, le plaisir d'un juste repos et des trois repas sabbatiques, tout

cela contribue à les remplir d'une profonde joie, d'une légitime fierté d'israélite fidèle.

Enfin, au samedi soir, au retour de l'office, on clôture le sabbat par la *habdala* (séparation), cérémonie destinée à séparer le jour saint des jours profanes de la semaine : cérémonie composée de rites antiques, dont on ne voit plus toute la signification. On allume un flambeau, le maître de maison remplit, jusqu'aux bords, la coupe de vin et prend aussi en main une boîte contenant une plante odoriférante ; puis il bénit le vin, ensuite les parfums qu'il odore, enfin la lumière ; et les hommes boivent du vin ; et des dernières gouttes, les unes sont jetées à terre, en signe d'allégresse, les autres versées sur le flambeau, pour l'éteindre, distinguer entre la lumière et l'obscurité, le saint et le profane.

Et c'est ensuite la prose hebdomadaire qui reprend, des jours communs, des jours de travail, laissés à l'homme par son Créateur. Les libéraux, afin de se conformer aux usages chrétiens et permettre plus facilement le repos à tous, transfèrent volontiers au dimanche le sabbat, ou tout au moins quelques-uns de ses offices.

Divers jours de fête. La Pâque.

Les fêtes de l'année liturgique juive sont célébrées au sanctuaire domestique par un repos plus ou moins complet, par des prières, des cérémonies et des réjouissances spéciales. Impossible de détailler toutes ces particularités ; signalons les trois usages les plus caractéristiques.

Pendant les sept jours que dure la fête des Tabernacles, en souvenir des aïeux, qui campèrent au désert sous la tente, on dresse dans les cours ou les jardins une cabane de branches et de feuillage, et on y vient passer, autant que possible, une partie de la journée, tout au moins y prendre quelques repas. A l'anniversaire de la Dédicace du Temple par Judas

Macchabée, on allume, avec des bénédictions spéciales, des lampes ou des flambeaux, en nombre croissant : un le premier jour, deux le second, ainsi de suite jusqu'au huitième jour : ces lumières doivent être placées de manière à être vues du dehors, en signe de joie ; journées également de jeux et divertissements.

La glorification du triomphe d'Esther sur Aman et de la délivrance d'Israël, qui émeut encore plus la fibre nationale que le sentiment religieux, est surtout célébrée par des réjouissances profanes : le premier jour, il est vrai, on jeûne, mais le second, en dehors des offices de la synagogue, est marqué par des festins extraordinaires, des échanges de présents, des jeux, des mascarades : c'est le carnaval juif, exubérant et turbulent ; ne convient-il pas, sous l'opprobre quotidien des mépris, des haines et des vexations, de savourer pendant quelques heures le souvenir des triomphes, remportés sur les éternels ennemis, triomphes passés, oui ! mais gage des triomphes futurs et définitifs ?

C'est encore à la maison paternelle que s'accomplissent les rites les plus saisissants de la Pâque ; elle se présente comme la fête de famille par excellence, renouvelant et resserrant entre les membres les liens d'affection, réveillant la conscience d'appartenir à une nation sainte et privilégiée.

On s'y prépare dès le mois précédent d'adar, en réparant et rafraîchissant tout dans les demeures et au dehors ; il semble qu'avec l'année religieuse, qui va recommencer, tout veuille renaître et se rajeunir ; impression qu'inévitablement suggère la vision, en ce début de printemps, d'une ville juive, de Tibériade, par exemple, où tous les murs des maisons et des tombeaux resplendissent, sous l'ardent soleil, de l'éclat vif et doux de leur blanc badigeon, tempéré d'azur. A l'intérieur, on tire des armoires les ustensiles, réservés aux azymes, ou bien l'on récure vigoureusement ceux qui ont contenu des mets fermentés, afin d'expulser la moindre trace de levain.

C'est, en effet, un des principaux préceptes divins, relatifs à la Pâque : d'où son nom de fête des azymes : « Pendant sept jours vous mangerez des pains sans levain... et rien de fermenté ne doit se trouver dans vos maisons » (*Exode*, XII, 15, 19). En conséquence, dès le treize nisan, au soir, on inspecte tous les recoins, toutes les fentes de la maison, afin d'y découvrir et d'en enlever les moindres parcelles fermentées ; cérémonie que le maître de maison reprend rituellement à la tombée du jour, parcourant et explorant toute la maison, un flambeau à la main ; il avait commencé par bénir le Seigneur, qui nous a ordonné de supprimer le pain levé. Toutes les miettes de ferment sont soigneusement recueillies et mises en réserve.

Le lendemain, après le premier repas, vers les dix heures, on procède à la suppression du pain fermenté, soit en le brûlant, soit en le vendant ou donnant à un non-israélite ; et le chef de famille déclare qu'il a supprimé de sa maison tout levain et que, s'il en reste encore, il est censé supprimé. Puis on se met à pétrir et cuire aussitôt, pour qu'ils n'aient pas le temps de fermenter, tous les azymes destinés aux huit jours suivants : azymes simples, composés de farine et d'eau ; et azymes riches, où entrent des œufs et du sucre.

Ce même jour le fils aîné jeûne, tout au moins en partie, pour commémorer l'extermination de tous les premiers-nés d'Egypte et la conservation des premiers-nés d'Israël.

On dispose aussi la table du *Seder* (le repas pascal, conforme aux ordonnances traditionnelles) pour la cérémonie que tiennent à accomplir bien des familles juives peu pratiquantes, et qui, tous les autres jours se dispenseront des azymes, auxquels elles trouvent trop peu de saveur ; on organise même dans les restaurants des Seders, qui rassemblent un nombre de convives, très supérieur à celui que prévoit la Loi. Sur la table, somptueusement parée et illuminée, on place, sur un grand plat de porcelaine ou d'argent, trois

pains azymes; un os garni de viande et rôti à la braise, pour figurer l'agneau pascal, disparu depuis la destruction du Temple; un œuf bouilli, qui représente la victime, qu'on immolait et mangeait jadis avant l'agneau; un plat d'herbes amères, laitue ou raifort, en souvenir des souffrances endurées par les ancêtres sur la terre d'Egypte; un plat de cerfeuil; un saucier contenant du vinaigre ou de l'eau salée; un autre, avec le *Haroset*, compote de pommes, additionnée parfois d'amandes, de canelle et d'un peu de vin, pour rappeler les briques, si durement fabriquées par les pères en Egypte. Devant chaque convive un verre; car tous, même les plus pauvres, — et les œuvres d'assistance les y aideront —, doivent boire leurs quatre coupes de vin; un autre verre, le verre d'Elie, est aussi préparé, pour le prophète, qui est supposé présider la cérémonie et pourrait venir à l'improviste.

Le « seder » (ordonnance du repas) étant fort long et compliqué, on y distingue quatorze moments ou parties.

1° La sanctification : le président, ordinairement le père de famille, bénit la première coupe de vin, et loue le Seigneur, qui a donné ces jours saints; tous en boivent.

2°, 3° Il se lave les mains en silence; il prend une pincée de cerfeuil, la trempe dans le vinaigre, bénit le Seigneur, qui a créé les fruits de la terre, la mange, puis il en donne pareillement à chacun des assistants.

4° Le président saisit un des azymes, celui du milieu, le rompt en deux parts, en remet une sur le plat et réserve l'autre pour la fin.

5° Le récit. Les assistants soulèvent le plat, dans lequel on n'a laissé que les azymes, en disant : « Voici le pain de misère, que nos pères ont mangé en Egypte. Que celui qui a faim vienne et mange avec nous; que l'indigent vienne et célèbre la Pâque avec nous. Cette année nous sommes ici, l'année prochaine nous serons dans la terre d'Israël; cette année, esclaves; l'an prochain, hommes libres ».

Ensuite un enfant demande : « Pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les nuits ? Les autres nuits nous mangeons du pain levé et des azymes, cette nuit seulement des azymes. Les autres nuits nous mangeons toute sorte d'herbes, cette nuit seulement des herbes amères. Les autres nuits nous ne trempons jamais (les morceaux), cette nuit nous trempons deux fois. Les autres nuits nous mangeons soit assis soit couchés, cette nuit uniquement couchés ».

Le chef de famille répond par un long récit (la *haggada*), aux termes invariables et traditionnels ; il rappelle, en glosant à la mode rabbinique, les souffrances en Egypte et la délivrance. A la fin les assistants chantent les psaumes 113 et 114 et ils supplient Dieu de restaurer Jérusalem et le Temple, afin qu'on puisse reprendre les sacrifices et l'agneau pascal. Et ils boivent tous la deuxième coupe, en se tenant couchés (ou accoudés) sur le côté gauche.

6° Tous se lavent les mains, comme à l'ordinaire, afin de commencer le repas.

7° Le président rompt et distribue les deux premiers azymes ; tous en mangent avec les bénédictions accoutumées.

8° Les herbes amères : le président en prend, les trempe dans le *haroset*, bénit Dieu, qui a donné ce commandement et mange ; il en donne à tous et ils bénissent et mangent.

9° Envelopper : le maître de maison prend un morceau du troisième azyme, en enveloppe un peu d'herbes amères, en souvenir d'Hillel, qui enveloppait ainsi l'agneau pascal et les herbes amères dans l'azyme.

10° On enlève le plat du seder et on met la table comme à l'ordinaire ; et on consomme habituellement un repas copieux et composé des mets chers aux juifs.

11° Le repas terminé, le chef de famille prend le demi-azyme mis en réserve, en mange et le distribue, afin de finir sur un mets rituel ; on bénit et on boit la troisième coupe.

12°-14° On chante alors de longues actions de grâces,

pour ce bienfait et pour tous les autres, dont Dieu a comblé son peuple ; on supplie le Miséricordieux de continuer ses faveurs, de bâtir bientôt la ville sainte. On ajoute des imprécations contre les idolâtres qui ne reconnaissent pas le Seigneur ; on boit la quatrième coupe et on termine par les psaumes 115-118 et 136 et une dernière prière de confiance et de glorification. Et vient le souhait final, résumant en un mot l'intense esprit national et messianique, qui a régné tout au long de la cérémonie : « L'an prochain à Jérusalem ». Et, conclusion suprême, on chante encore ou récite des hymnes, des poésies et même des sortes de charades : « Un ! qui sait ce qui est un ? Moi, je sais ce qui est un : un, c'est notre Dieu... Et deux ?... »

Cette rapide et sèche description laisse entrevoir quelle impression, profonde, indélébile, cette fête doit laisser dans les âmes : fête toute débordante d'authentique esprit juif c'est-à-dire de sentiment religieux et d'émotion nationale ; n'est-elle pas aussi tout imprégnée d'une secrète et invincible mélancolie ? Non pas seulement par le fréquent rappel des ennemis, qui ne cessent d'opprimer Israël ; mais par le souvenir des conditions primitives de cette cérémonie, conditions établies par la loi divine et abolies sans retour, mais surtout par les souhaits désespérés de leur prompt et impossible retour.

« L'an prochain à Jérusalem » : combien d'Israélites désirent-ils sincèrement aller habiter, et pour toujours, la ville sainte ? Et, s'ils le veulent, le pourraient-ils ? « Puissions-nous manger au Temple restauré des hosties pacifiques et de l'agneau pascal, dont le sang aura couvert les parois de ton autel, pour obtenir ta faveur » ! Mais combien aujourd'hui souhaitent vraiment revoir, même aux temps messianiques, la liturgie, par trop grossière et primitive, des sacrifices ? (1)

(1) Cf. STEIN, *Die Weisheit der Rabbinen*, p. 62 : « La prière représente

L'agneau sanglant est définitivement disparu : personne ne pourra, ni ne voudra le rétablir. Mais, si cette institution, objet d'un précepte éternel, est à jamais supprimée, n'est-ce pas un signe que l'agneau de la Pâque et l'agneau des holocaustes n'étaient que les figures d'un autre agneau, immolé en rédemption universelle et définitive? La réalité est accomplie, la figure s'est évanouie, telles les ombres devant le soleil montant à l'Orient, victorieux.

J. Bonsirven, s. i.
professeur de théologie, Enghien.